

LA RÉPONSE NATIONALE



Dans le cadre de sa **Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE 2013)**, le Gouvernement du Sénégal vise à promouvoir un changement social positif pour les enfants, afin de réduire l'exposition à la violence, aux abus, à l'exploitation et aux pratiques néfastes, et à assurer un système de services intégré, pour la prévention, prise en charge et réinsertion des enfants victimes.

Au-delà du Ministère en charge de la coordination de l'action gouvernementale en protection de l'enfant, **chacun des secteurs en charge de l'action sociale, de l'éducation, de la justice, de la santé, de la sécurité, a un rôle et des responsabilités spécifiques à assumer** dans la prévention et la réponse aux violations affectant les enfants.

Les organisations de la société civile, de même que les autorités traditionnelles et religieuses, jouent également un rôle clé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPE, des **Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE)** ont été créés, sous la tutelle des Préfets, au niveau de chaque département avec des démembrements dans un grand nombre d'arrondissements, de communes, de villages et de quartiers du Sénégal. Ils ont pour objectif de coordonner et suivre les actions de prévention et de prise en charge des enfants ayant besoin de protection.

De façon multisectorielle, comme au sein même des secteurs, des **référentiels sont nécessaires** pour renforcer la qualité des services aux enfants, à l'intention des professionnels au contact des enfants et des familles. Ont ainsi déjà été développés, notamment :

- ✓ des Standards minimaux de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité ;
- ✓ des Orientations nationales pour la Prestation de services multisectoriels de protection de l'enfant au niveau local ;
- ✓ un Document Référentiel pour la détection et la prise en charge des élèves ayant besoin de protection à l'usage du personnel d'éducation ;
- ✓ un Protocole de détection et de prise en charge des enfants victimes de maltraitance à l'usage du personnel de santé spécifiques pour les professionnels de l'éducation ;
- ✓ un Guide d'intervention des services de l'action sociale pour la protection de l'enfant.

Des **efforts constants sont faits aussi pour engager et renforcer les capacités** des professionnels, des leaders et acteurs communautaire, des familles et des enfants pour une meilleure protection.

Enfin, une attention particulière est portée à la **communication pour le changement positif de normes sociales et de comportements**, que ce soit à travers des campagnes d'information et de sensibilisation de masse, ou une communication de proximité directement dans les communautés et auprès des familles et des enfants.



Canada

